



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 102468

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les décisions prises par plusieurs caisses primaires d'assurance maladie de réduire la prise en charge des coûts de rééducation des personnes âgées de plus de 75 ans, en maison de retraite. Cette prise en charge devrait dès lors être limitée aux interventions des masseurs-kinésithérapeutes, visant à une simple rééducation à la marche, toutes les autres pathologies étant de fait exclues. Cette mesure présente évidemment un caractère discriminatoire, puisqu'elle ne s'applique pas aux personnes âgées à domicile. Il lui demande si le Gouvernement envisage de demander aux CPAM concernées d'abandonner cette orientation, qui pénalise évidemment les personnes âgées dépendantes de plus de 75 ans, en maison de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102468

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 861

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)